

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karelle Bouchard

<https://www.cadre21.org/membres/c52261f0f987ab7b7798af59>

Date d'obtention : 2020-10-15 14:20:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode concertée, efficace et validée. Travailler en concertation avec la victime au centre des intérêts pour faciliter l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'avais déjà suivi deux ateliers avec les policiers de St-Jérôme. J'avais donc déjà changé ma façon de fonctionner dans de tels cas. Cependant, le fait que cela soit enfin arrimée avec notre corps de police permettra de mieux harmoniser nos acquis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Porter attention aux intentions derrière le geste de partage des photos. L'acte malveillant étant à considérer différemment.